

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES



ÉDITO.....	5
LES ACHATS MÉTROPOLITAINS 2020, EN CHIFFRES.....	6
AXE 1 - GOUVERNANCE ET PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES.....	7
Fiche 1 - mise en place d'un processus d'achats responsables.....	8
Objectif 1 : En interne intégrer et fédérer l'ensemble des agents participants au processus d'achat.....	8
Objectif 2 : Mettre en place un processus et des outils permettant le déploiement et le suivi de la performance achat durable	9
Objectif 3 : En externe mettre en place une politique « fournisseurs responsables ».....	9
Fiche 2 - Promouvoir la RSE dans les contrats publics.....	10
Objectif 4 : Rédiger des contrats publics incitatifs.....	10
Objectif 5 : Privilégier une approche en cycle de vie et en coût complet.....	10
AXE 2 - DES ACHATS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES.....	11
Fiche 3 - Élargir et accompagner les publics concernés par l'insertion via l'activité économique ou via le secteur protégé/adapté.....	12
Objectif 6 : Faciliter et encourager la démarche d'insertion sur toutes les étapes du processus achat.....	12
Objectif 7 : Encourager et valoriser les partenaires économiques portant une démarche en faveur de l'insertion.....	12
Objectif 8 : Élargir les publics.....	13
Fiche 4 - Promouvoir l'égalité femmes/hommes et lutter contre les discriminations.....	14
Objectif 9 : Œuvrer pour l'égalité femmes/hommes.....	14
Objectif 10 : Lutter contre les discriminations.....	14
AXE 3 : DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES.....	15
Fiche 5 - Réduire la production de déchets et promouvoir l'économie circulaire.....	16
Objectif 11 : Agir, via la commande publique, sur la réduction et la valorisation des déchets et favoriser le réemploi.....	16
Objectif 12 : Agir pour des chantiers propres.....	17
Objectif 13 : Réduire la pollution plastique : prévenir, réutiliser, recycler.....	17
Fiche 6 - Lutter contre le changement climatique.....	18
Objectif 14 : Lutter contre les îlots de chaleur dans les centres urbains denses.....	18
Objectif 15 : Poursuivre la transition énergétique des équipements de la Métropole.....	19
Objectif 16 : Préserver la biodiversité des villes et de nos espaces naturels.....	19
Objectif 17 : Construire des bâtiments plus durables et moins gourmands en énergie.....	20

SOMMAIRE [SUITE]

Fiche 7 - Tendre vers des marchés plus économes en ressources	21
Objectif 18 : Définir le juste besoin et éviter la sur-qualité : travailler sur la fonctionnalité	21
Objectif 19 : Favoriser l'allongement de la durée de vie des équipements	21
AXE 4 - DES ACHATS AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DES PME DE NOTRE TERRITOIRE	22
Fiche 8 - Encourager et simplifier l'accès à la commande publique pour les PME	23
Objectif 20 : Simplifier l'accès à la commande publique	23
Objectif 21 : Augmenter l'attractivité des achats métropolitains pour les PME	23
Fiche 9 - S'engager pour des achats équitables, soutien de l'économie locale	24
Objectif 22 : Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)	24
Objectif 23 : Privilégier les produits issus de filières durables et équitables	24
Fiche 10 - Capter et stimuler l'innovation issue des PME du territoire	25
Objectif 24 : Faire preuve d'ouverture dans la définition du besoin	25
Objectif 25 : Capter les offres innovantes	25
LEXIQUE	26
RAPPEL DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AGENDA 2030	27

ÉDITO

Avec des achats annuels de 1,3 milliards d'euros, la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un puissant levier d'accélération de la transition écologique. Si des domaines comme le traitement des déchets, la mobilité, la transition énergétique, les travaux, ou la construction apparaissent comme les plus immédiatement porteurs de cette ambition, toutes les familles d'achats peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Pour devenir une collectivité exemplaire œuvrant efficacement en faveur d'un développement territorial écologique et solidaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence se dote, pour la période 2021-2026, d'un schéma structurant de mise en œuvre d'une commande publique responsable, en visant l'objectif d'inclure d'ici 2025 des considérations environnementales et sociales dans respectivement 100 % et 30 % des marchés notifiés au cours de l'année. Elle souhaite également, alors que la loi ne l'y contraint pas, intégrer les concessions dans cet ambitieux plan d'action.

Son SPASER, Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, s'appuie sur les 4 axes ci-dessous, qui se déclinent en 10 fiches actions.

- Axe 1 : Gouvernance et promotion des achats responsables
- Axe 2 : Des achats inclusifs et équitables
- Axe 3 : Des achats écologiquement responsables
- Axe 4 : Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire

Ces actions seront déclinées chaque année dans une feuille de route qui mesurera le chemin parcouru et posera des objectifs intermédiaires, en cohérence avec les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

La Métropole a choisi une méthode d'itération collaborative et transversale pour permettre l'élaboration d'un schéma fédérateur et cohérent avec la réalité opérationnelle. Dix groupes de travail réunissant 106 agent(e)s métropolitain(e)s ont participé à sa production. Les contributeurs et contributrices issu(e)s des différents métiers, territoires, directions ont pu ainsi échanger sur leurs ambitions en matière d'achats durables, mais aussi sur leurs doutes et difficultés, et partager de nombreuses bonnes pratiques déjà effectives. Cet engagement remarquable des acteurs et actrices de la commande publique, sur un sujet motivant qui fait sens pour chacun, pose les bases d'une culture commune de l'achat public responsable au sein de la collectivité, en interaction étroite et permanente avec l'écosystème métropolitain.

La crise sanitaire et les changements qu'elle appelle renforcent l'opportunité de la démarche : au-delà de leur impact écologique et sociétal fondamental, ces actions contribueront au plan de relance et à la restauration des marges budgétaires, en inscrivant la politique d'achat métropolitaine dans une démarche de durabilité et de sobriété.

Pascal Montécot

Vice-président de la Métropole délégué à la Commande publique,
à la Transition énergétique, au SCoT et la Planification

1 - Ce volume consolide les dépenses 2020 en exécution de marchés publics, achats UGAP, délégations de service publics et contrats d'obligation de service public.

2 - Les articles L2111-3 et D2111-3 du code de la commande publique disposent que les acheteurs sont tenus d'adopter un SPASER dès lors que le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 100 millions d'euros, et qu'ils prennent en compte l'ensemble de leurs marchés pour déterminer ce montant. Il n'est pas fait référence aux concessions.

LES ACHATS MÉTROPOLITAINS 2020, EN CHIFFRES

940 CONSULTATIONS
LANCÉES

2766 FOURNISSEURS ACTIFS,
DONT 2/3 DE TPE/PME

2700 marchés
ou contrats
en cours

80 % DES ACHATS
EFFECTUÉS AUPRÈS D'OPÉRATEURS
LOCALISÉS DANS LE DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

150 000 heures
d'insertion par l'activité économique
réalisées grâce aux marchés publics

AXE 1 GOUVERNANCE ET PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

L'atteinte des objectifs en matière de développement durable et le déploiement des actions visées dans ce schéma implique de structurer une organisation pour s'assurer de la mobilisation de différents protagonistes internes et externes. Il convient de détailler les mesures qui seront mises en place pour mener la démarche et les processus tant auprès des agents qu'auprès des partenaires économiques. Il est question, ici, d'impulsion, d'outils, de formation et de communication pour garantir l'adhésion à cette stratégie.

MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'ACHATS RESPONSABLES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
MOBILISER LES PROTAGONISTES INTERNES ET EXTERNES
AU BÉNÉFICE D'UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Mise en place d'une fiche de lancement d'opportunité (FLO) incluant un encart dédié au développement durable
- Modules de formations proposés par la direction de la Commande publique sur les outils juridiques et les procédures
- Guide entreprises rappelant et expliquant les processus et les outils de candidatures aux marchés publics
- Identification des gains qualitatifs et des leviers liés au développement durable dans le système d'information des achats dès la phase de recensement annuelle des besoins

OBJECTIF 1 EN INTERNE INTÉGRER ET FÉDÉRER L'ENSEMBLE DES AGENTS PARTICIPANT AU PROCESSUS D'ACHAT

M1 – Coordonner et animer la politique d'achats responsables de la Métropole

- En s'appuyant sur un(e) chef(fe) de projet SPASER au sein du service achat, chargé(e) d'animer la mise en œuvre, le suivi des indicateurs de performance ;
- En nommant des relais dans chaque DGA et conseils de Territoire, et en pérennisant les groupes de travail transversaux mis en place pour l'élaboration du SPASER ;
- En instituant deux comités (comité de pilotage stratégique, comité de pilotage exécutif) en charge de piloter, suivre la performance et la mise en œuvre du schéma ;
- En déclinant les actions sur une feuille de route proposée chaque année au comité de pilotage stratégique sur laquelle figureront le bilan de l'année écoulée, les objectifs et le champ d'intervention pour l'année à venir, en fonction des besoins recensés et des échéances des contrats.

M2 – Formaliser l'engagement pour des achats responsables dans des documents de référence internes à l'organisation

- En rédigeant un guide de l'achat responsable dédié aux prescripteurs(trices) ;
- En rédigeant une procédure relative au fonctionnement du processus achats et à la saisie des données.

M3 – Communiquer sur le SPASER auprès de l'ensemble des agent(e)s intervenant(e)s dans le processus d'achats responsables

- Via un espace dédié sur l'intranet pour faciliter le partage de bonnes pratiques et l'accès aux actualités achats responsables ;
- Via un plan de communication interne.

M4 – Sensibiliser les protagonistes du processus d'achat

- En identifiant les facteurs de motivation et les gains attendus en les hiérarchisant ;
- En communiquant sur les retours d'expériences positifs des autres collectivités et des services en interne.

M5 – Former l'ensemble des protagonistes du processus d'achat aux méthodes et outils des achats responsables

- En proposant des modules de formation dédiés aux thématiques d'achats responsables ;
- En animant des ateliers de travail dédiés à la mise en œuvre opérationnelle du SPASER.

OBJECTIF 2
METTRE EN PLACE
UN PROCESSUS ET DES OUTILS
PERMETTANT LE DÉPLOIEMENT ET
LE SUIVI DE LA
PERFORMANCE
ACHAT DURABLE

M6 – Élaborer des indicateurs en matière de RSE propres à la collectivité

- En créant un tableau de bord interne à l'organisation permettant une mesure des actions existantes, puis une évaluation annuelle de l'avancement des actions ;
- Sur la base de la première évaluation, en établissant des objectifs précis, mais réalistes et progressifs.

M7 – Réaliser une cartographie des risques/opportunités RSE sur chacun des domaines d'achats

- En proposant une méthodologie unique formalisée ;
- En partageant cette analyse avec les prescripteurs(trices).

M8 – Analyser 100 % de la programmation annuelle des achats dans l'optique d'identifier l'opportunité d'intégrer des considérations liées au développement durable

- Lors de la phase de recensement annuel des besoins en écho au travail réalisé sur la cartographie des dépenses par familles d'achat ;
- En adoptant une vision prospective prenant en considération les contrats à échéance lointaines (deux à trois ans).

OBJECTIF 3
EN EXTERNE
METTRE EN PLACE
UNE POLITIQUE
« FOURNISSEURS RESPONSABLES »

M9 – Associer les partenaires économiques à la démarche d'achats responsables de la Métropole

- En communiquant grâce aux relais internes et partenaires externes ; notamment, la DGA Développement économique et Attractivité et la CCIMP ;
- En élaborant, en collaboration avec les partenaires économiques, une charte « fournisseurs responsables » qui sera jointe aux consultations ;
- En intégrant systématiquement la dimension RSE dans les phases de sourcing ;
- En demandant communication des actions en faveur du développement durable dans les rapports d'activité aux délégataires.

M10 – Mettre en place un processus afin d'améliorer et structurer l'évaluation des fournisseurs stratégiques⁴ et de leurs sous-traitants

- En intégrant un questionnaire d'auto-évaluation RSE dans les consultations afin de sensibiliser les entreprises candidates et avoir une vision de leur maturité en matière de développement durable ;
- En développant une grille de critères d'évaluation annuelle dans le système d'information achat en collaboration avec les prescripteurs(trices).

Domaine d'activité : tous	Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués, incluant l'évaluation RSE (Objectif : 100 % d'ici fin 2025)	tards de paiement et aux conflits avec les fournisseurs
Ressources et partenaires externes : CCIMP, fédérations professionnelles		
Indicateurs de performance :	Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte fournisseurs responsables en annexe des documents de consultation	
Nombre de réunions réalisées par les groupes de travail SPASER tout au long de l'année	Taux de dépenses annuelles liées aux re-	

4- Fournisseurs situés dans le Top 5 des dépenses par domaine d'achat.

PROMOUVOIR LA RSE DANS LES CONTRATS PUBLICS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : UTILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE PERFORMANCE DURABLE



OBJECTIF 4 RÉDIGER DES CONTRATS PUBLICS INCITATIFS

M11 – Augmenter l'intégration de considérations en faveur du développement durable⁵ pour atteindre l'objectif d'inclure, d'ici 2025, des considérations environnementales et sociales dans respectivement 100 % et 30 % des marchés notifiés au cours de l'année, en réalisant 5% des achats auprès d'entreprises solidaires.

- En formant les prescripteurs(trices) sur les modalités d'intégration des clauses de développement durable dans les pièces techniques afin de lever les freins ;
- En proposant une bibliothèque de clauses en fonction de chaque secteur d'achat (gestion des déchets, réduction des émissions carbone et de polluants atmosphériques, économie des ressources, inclusion, économie circulaire...) ;
- En définissant une vague prioritaire de contrats, liés aux achats « moyens généraux » qui intégreront systématiquement dès 2022 des considérations sociales et/ou environnementales.

M12 – Améliorer l'efficacité des clauses de développement durable dans les marchés publics

- En travaillant sur des moyens de contrôles de l'exécution efficaces et systématiques, intégrés dans les pièces des consultations (indicateurs adaptés, audit, rapports d'activité).

M13 – Donner une place visible au développement durable dans l'analyse des offres afin de l'utiliser comme un véritable outil de départage et de valorisation des offres

- En insérant une pondération plus impactante pour les critères en faveur du développement durable, pour éviter le « saupoudrage » ;
- En créant une catégorie de critères spécifiques relatifs au développement durable distincte de la valeur technique afin de lui donner de la visibilité dans les consultations.

OBJECTIF 5 PRIVILÉGER UNE APPROCHE EN CYCLE DE VIE ET EN COÛT COMPLET

M14 – Prendre en compte systématiquement les questions liées à la fin de vie des achats, notamment dans le bâtiment les travaux et les équipements divers

- En intégrant des critères dans la valeur technique ou des clauses sur la fin de vie des matériaux et équipements : recyclage, démantèlement, réemploi, don, avec estimation du coût ;
- En demandant de manière systématique des FDES⁶ (individuelles ou collectives) pour les achats « bâtiment ».

M15 – Intégrer la méthode du coût complet dans le calcul des offres (et des estimations) afin de réduire l'impact des coûts cachés

- En demandant une décomposition du coût sur la durée de vie des équipements dans les cadres de mémoires techniques ;
- En demandant le chiffrage estimatif obligatoire du volume de déchets par flux générés lors de la destruction ;
- En demandant une évaluation du coût global d'un équipement (investissement et fonctionnement) et en comparant une solution de base et une solution plus performante en termes de matériaux et process.

Domaine d'activité : tous	faveur du développement durable et de la RSE (clause, critère, marché réservé, lot réservé)	Pourcentage et volume financier des contrats notifiés intégrant des mesures en faveur de l'environnement
Ressources et partenaires externes : Réseau Gesat, structures SIAE Bouches-du-Rhône, Facilitateurs de clauses sociales, ADEME, ObsAR	Pourcentage et volume financier des contrats notifiés intégrant un dispositif en faveur du développement durable et de la RSE (clause, critère, marché réservé, lot réservé) – analyse par domaine d'achat	Pourcentage et volume financier des contrats notifiés intégrant des mesures en faveur de l'inclusion sociale
Indicateurs de performance		
Pourcentage et volume financier des contrats notifiés intégrant un dispositif en		

⁵- Considérations environnementales et sociales telles que définies dans le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2021-2025

⁶- Une FDES (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire) est un document normalisé qui présente les résultats de l'analyse de cycle de vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

AXE 2 DES ACHATS INCLUSIFS ET ÉQUITABLE

Conduire une politique d'achats responsables nécessite de se questionner sur ce qui est acheté, mais également sur les modes de production : les externalités positives ou négatives de ces achats. Le rôle et la responsabilité de l'acheteur public sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier en matière d'égalité entre les sexes, d'inclusion et de lutte contre les discriminations à l'embauche. Tous les contrats de la commande publique de la métropole, qu'elle qu'en soit la forme, ont potentiellement vocation à porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et, notamment, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est question ici de promouvoir l'insertion par l'activité économique mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, par le biais d'outils contractuels, par la sensibilisation et par la formation.

ÉLARGIR ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS CONCERNÉS PAR L'INSERTION VIA L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OU VIA LE SECTEUR PROTÉGÉ/ADAPTÉ

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
FAVORISER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI



BONNES PRATIQUES :

- Dès 2017, une délibération au Conseil métropolitain⁷ relative au développement des clauses sociales d'insertion dans les procédures de consultations des marchés publics
- Marchés réservés, marchés d'insertion, clauses sociales dans les marchés déchets, travaux, moyens généraux, et dans certaines concessions
- Convention avec le réseau Gesat pour augmenter la commande publique auprès du secteur protégé/adapté
- Examen de 100 % de la programmation 2021 afin d'identifier les marchés réservés potentiels

OBJECTIF 6

FACILITER ET ENCOURAGER LA DÉMARCHE D'INSERTION SUR TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS ACHAT

M16 – Rassurer les prescripteurs(trices) sur le processus et le suivi des parcours d'insertion grâce à une organisation claire et fiable entre les professionnels de l'accompagnement et la Métropole.

- En proposant un « kit inclusion » à destination des prescripteurs(trices) afin de leur fournir les informations nécessaires en amont de la rédaction des contrats : sourcing, dispositifs, contacts, outils... ;
- En cartographiant et valorisant les partenaires de l'insertion (ESAT, EA, SIAE, ACI, PLIE, Pôle emploi et Missions locales, facilitateurs de clauses d'insertion) et leurs compétences auprès des prescripteurs(trices) ;
- En créant un groupe de travail dédié « Commande publique inclusive » pour coordonner l'ensemble des actions et partenaires autour de l'insertion, le suivi des dispositifs et l'aide aux prescripteurs(trices).

OBJECTIF 7

ENCOURAGER ET VALORISER LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES PORTANT UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE L'INSERTION

M17 – Renforcer le recours à l'insertion par le biais de clauses dédiées dans les contrats publics

- En formant les prescripteurs(trices) sur les différents dispositifs d'insertion, les variétés des publics cibles et les modalités de recours — acquérir les bons réflexes et les bons outils dès le début de la préparation du support contractuel ;
- En intégrant les modalités de suivi de la clause d'insertion dans les documents administratifs (CCAP) ;
- En informant en amont les facilitateurs(trices) de clauses sociales des contrats programmés.

M18 – Valoriser les partenaires économiques proposant des politiques ou un engagement social fort

- En laissant la possibilité aux candidat(e)s de proposer leur dispositif inclusif dans l'exécution du contrat ainsi que leurs modalités de contrôle ;
- En insérant des critères de valorisation des offres concernant ces aspects sociaux, en lien avec l'objet du contrat ;

OBJECTIF 8 ÉLARGIR LES PUBLICS

M19 – Permettre à un public plus varié d'accéder à l'emploi, lever les idées reçues sur les prestations confiées habituellement à l'insertion

- En lançant des marchés réservés ou d'insertion et/ou intégrant des lots réservés pour des prestations plus diversifiées et plus qualifiées, notamment dans le domaine des prestations intellectuelles ;
- En réalisant des marchés « tests » ciblant des publics non habituels.

M20 – Donner la chance aux étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s de bénéficier d'une expérience valorisante et d'accéder à une première mission professionnelle

- En faisant appel aux étudiant(e)s (« Juniors entreprises », stages, thèses, alternance) pour des besoins en prestations intellectuelles en lieu et place de certains bureaux d'études ayant pour mission d'accompagner la Métropole en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage puis en mettant en place des conventions avec des écoles pour pérenniser ce partenariat aux bénéfices bilatéraux ;
- En favorisant les dispositifs (clauses, critères...) incitant à faire appel à un public de jeunes diplômé(e)s dans l'exécution des prestations.

Domaine d'activité : Tous	Pourcentage et volume financier des achats réalisés auprès du secteur protégé/adapté ou de l'insertion vs N-1	Pourcentage et volume financier des achats réalisés auprès des acteurs de IAE vs N-1
Externes : Réseaux EA et ESAT, associations IAE du territoire, acteurs de l'ESS, DIRECCTE, Service public de l'emploi local (Cap emploi) et associations, clubs d'entreprises favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi (PLIE, CREPI, FACE, Les Entreprises Pour la Cité, E2C, EPIDE)	Pourcentage et volume financier des achats réalisés auprès du secteur protégé/adapté ou de l'insertion vs N-1 - analyse par domaine d'achat	
Indicateurs de performance	Pourcentage et volume financier des achats réalisés auprès du secteur protégé/adapté vs N-1	

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
AGIR POUR UN SCHÉMA D'ACHAT PLUS JUSTE ET FAIRE DE LA MÉTROPOLE UN DONNEUR D'ORDRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES (F/H)



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Rapport annuel égalité F/H
- Intégration d'une grille de cotation d'égalité F/H dans les dossiers de demande de subvention de droit commun afin d'identifier les projets et actions soutenus qui visent ou pas l'égalité F/H, et le cas échéant le degré de prise en compte de l'égalité

OBJECTIF 9 ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

M21 – Afficher l'engagement et la volonté de la Métropole en faveur de l'égalité F/H

- En rappelant les obligations concernant l'égalité F/H dans les documents de consultations pour associer les partenaires économiques dans cette dynamique ;
- En intégrant les principes de l'égalité F/H dans la charte « fournisseurs responsables ».

M22 – Inciter les entreprises à s'engager en faveur de l'égalité F/H

- En intégrant aux documents contractuels une clause d'exécution relative à l'égalité professionnelle F/H, associée à des pénalités ou à des clauses incitatives ;
- En ciblant ces actions sur les domaines dits « masculins » (travaux, déchets, transport, manutention...) ;
- En proposant des critères sur des actions en lien avec l'objet du marché pour valoriser les initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes.

OBJECTIF 10 LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

M23 – Rappeler les engagements et les attentes de la collectivité en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations à l'embauche

- En rappelant dans les documents de la consultation le principe de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans l'emploi, ainsi que dans la charte « fournisseurs responsables ».

M24 – Inciter les partenaires économiques à s'engager pour la lutte contre les discriminations et à améliorer leurs pratiques

- En abordant la question de la discrimination à l'emploi dans les questionnaires de sourcing ;
- En intégrant, dans les documents contractuels, une clause d'exécution relative à la lutte contre les discriminations, associées à des pénalités ou à des clauses incitatives

Domaines d'activité : Tous	Indicateurs de Performance	
Ressources et partenaires externes : le Réseau régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes (RREFH), Direction régionale aux Droits des femmes et à l'Égalité DIRECCTE PACA, Plateforme Osez le Mix de la Cité des métiers – «Le site de la mixité professionnelle en PACA», Fondation agir contre l'exclusion - FACE Sud Provence	Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à l'égalité F/H Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à la lutte contre les discriminations Pourcentage de contrats notifiés intégrant une clause ou des critères relatifs à	l'égalité F/H ou contre les discriminations, segmentation par domaine d'achat

AXE 3 DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition énergétique et écologique, du respect des espaces naturels et de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des déchets et de l'économie des ressources. La commande publique est concernée par les enjeux d'atténuation d'émissions de gaz à effet de serre (ges) qu'elle engendre ainsi que par les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique. De par le poids qu'elle représente dans l'économie, elle est un puissant levier pouvant contribuer à l'émergence d'une économie décarbonée. La métropole souhaite s'engager dans une dynamique forte et fédératrice, en cohérence avec le plan climat-air-énergie territorial (pcaet) métropolitain.

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
DÉPASSER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE CLASSIQUE LINÉAIRE POUR
PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE FONDÉE SUR UNE
CONSOMMATION PLUS SOBRE DES RESSOURCES
AINSI QUE SUR LE RÉEMPLOI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Marché d'éco-ambassadeur et mobilisation du personnel en régies pour sensibiliser la population aux bons gestes et à la réduction des déchets
- Expérimentation en phase de maîtrise d'œuvre sur la zone de Rabateau intégration de la gestion des déchets et du réemploi sur les chantiers dans les études de faisabilité
- Kit zéro déchets distribué pour les agents du Pays d'Aubagne
- Marchés mutualisés métropolitains de sensibilisation et accompagnement au compostage ; achat de composteurs et bio seaux proposés aux usagers à prix réduit
- Marché expérimental de collecte et de valorisation des biodéchets sur le Territoire de Marseille afin de préparer le déploiement à plus large échelle
- Appel à projet métropolitain autour du réemploi
- Diagnostic avec WWF sur la réduction du plastique
- Critère de réutilisation des eaux usées à des fins d'arrosage et de moyen de chauffage
- Actions relatives à l'éducation à l'environnement dans certains contrats de concessions

OBJECTIF 11

**AGIR, VIA
LA COMMANDE PUBLIQUE,
SUR LA RÉDUCTION
ET LA VALORISATION
DES DÉCHETS
ET FAVORISER LE RÉEMPLOI**

M25 – Favoriser les démarches d'économie circulaire

- En mettant en place un groupe de travail « Économie circulaire » multi-compétences (achats, énergie, développement économique et prévention des déchets) dédié à la coordination et au suivi des projets en lien avec l'économie circulaire ;
- En formant les prescripteurs aux principes et enjeux de l'économie circulaire ;
- En intégrant des spécifications dans les documents contractuels, en termes d'allongement de la durée de vie des équipements et de gestion des déchets.

M26 – Sensibiliser les agent(e)s de la Métropole et les usagers aux bons gestes de tri, aux bonnes pratiques quotidiennes

- En notifiant un marché d'accompagnement des communes sur la réduction du gaspillage alimentaire ;
- En insérant de manière systématique une clause zéro déchet sur les marchés d'organisation d'événements et de traiteur.

M27 – Augmenter la quantité d'objets réemployés sur l'ensemble du territoire et ainsi réduire le volume des encombrants non valorisés

- En déployant une stratégie de partenariat entre les sites de traitement des déchets et les entreprises de l'ESS⁷ afin d'augmenter le taux de réemploi des encombrants ;
- En rédigeant une clause spécifique aux marchés d'exploitation de déchèteries afin de faciliter le réemploi ;
- En incitant les entreprises en charge de la collecte des encombrants à pratiquer une collecte préservante.

M28 – Intégrer le réemploi comme un réflexe systématique dans nos marchés de fournitures

- En faisant appel à des marchés de réemploi pour les besoins de fonctionnement comme le mobilier de bureau, matériel d'impression ou le matériel informatique (téléphonie, terminaux) ;
- En intégrant des critères en faveur du réemploi pour inciter les candidat(e)s à proposer des solutions pour la fin de vie de leurs équipements.

M29 – Améliorer le taux de déchets recyclés

- En incitant les entreprises de collecte à améliorer le volume des déchets recyclables collectés et valorisés ;
- En instaurant la mise en place d'un plan de progrès dans les marchés de tri pour une performance progressive avec des indicateurs adaptés ;
- En allotissant stratégiquement les marchés de collecte et traitement des recyclables afin de permettre à des prestataires plus spécialisés, ou à des professionnels de l'ESS, de répondre.

OBJECTIF 12

AGIR

POUR DES CHANTIERS PROPRES

M30 – Réduire la quantité de déchets produits sur les chantiers et augmenter leur taux de tri et de valorisation

- En intégrant systématiquement dans les CCTP de travaux et construction une clause concernant la réduction et la valorisation des déchets générés par les chantiers.

M31 – Associer et fédérer les partenaires économiques pour s'engager dans une démarche de chantier durable ; co-construire un projet commun.

- En rédigeant une charte « chantiers durables » qui sera annexée à chaque marché public de construction ou de travaux dès sa mise en œuvre.

M32 – Assurer la prise en compte de l'environnement à tous les stades des opérations de travaux : depuis l'AMO⁹ jusqu'à la phase d'exécution et de démantèlement

- En rappelant les objectifs et spécifications environnementaux dans les documents de la consultation ;
- En rédigeant une clause environnementale (réduction des nuisances en matière de qualité de l'air et de nuisance sonore, économie circulaire) intégrée dans les marchés de construction ou de travaux ;
- En impliquant les maîtres d'œuvre dans l'exécution, notamment en leur attribuant une mission spécifique intégrant un plan de gestion des déchets et des nuisances obligatoires, et incluant les modalités de suivi.

OBJECTIF 13

RÉDUIRE LA POLLUTION PLASTIQUE : PRÉVENIR, RÉUTILISER, RECYCLER

M33 – Suppression de l'achat des objets en plastique à usage unique sur l'ensemble des sites de la Métropole dès 2022

- En mettant en place un marché métropolitain de fournitures d'écocups, de contenants et de couverts réutilisables à destination des sites et des agents de la Métropole ;
- En intégrant une clause zéro plastique non réutilisable dans les marchés liés à l'organisation d'événements ;
- En favorisant des solutions plus durables pour les distributions de boissons chaudes et froides au sein des bureaux de la Métropole (zéro gobelet, dosettes compostables, zéro touillette, carafes d'eau).

M34 – Réduire la production et la consommation d'emballages en plastique dans nos contrats publics

- En intégrant des spécifications en matière de réduction d'emballage plastique dans l'ensemble des marchés publics de fournitures.
- En favorisant les matériaux facilement recyclables ou biodégradables pour les emballages de fournitures à la place du plastique (papier, carton).

Domaines d'activités : Tous / Focus : déchets, construction, travaux, espaces verts, moyens généraux

Ressources et partenaires externes : ADEME, WWF, Territoire zéro déchet, zéro gaspillage (TZDG), Citeo

Indicateurs de performance

Pourcentage et volume financier des

contrats intégrant une clause ou des critères environnementaux sur la réduction, le tri, la valorisation des déchets

Pourcentage et volume financier des contrats intégrant une clause ou des critères environnementaux sur la réduction, le tri, la valorisation des déchets
- Segmentation annuelle par domaine d'activité

Pourcentage et volume financier des contrats intégrant une mesure en faveur de la réduction du plastique (critère, clause, spécificité technique)

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
INTÉGRER LA MÉTROPOLE DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE
DE RÉDUCTION DE SON IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PCAEM



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Clause zéro phyto dans les marchés d'entretien d'espaces verts
- Nouvelle STEP* de Fos-sur-Mer dotée d'un bilan environnemental remarquable (procédé de filtration biologique Aqua-RM®, autonomie en énergie grâce à des panneaux photovoltaïques, intégration dans le paysage)
- Concertation entre la mobilité et les déchets par le biais d'un AMO sur la transition énergétique
- Conception de l'extension de la STEP de Rassuen, incluant la récupération des eaux usées pour l'arrosage du futur golf d'Istres
- Projet de conception d'un bâtiment éco-responsable passif et certifié Bâtiment Durable Méditerranéen « argent » de la nouvelle pépinière d'entreprise de Pertuis
- Mise en circulation en 2022 d'une station hydrogène haute pression sur le Pays de Martigues construite avec le concours d'Air Liquide, dans le cadre du projet HyAMMED (hydrogène à Aix-Marseille pour une mobilité écologique et durable) ayant comme objectif de créer les conditions pour développer la mobilité hydrogène sur le territoire de la Métropole
- Mission « green IT » visant à réduire l'empreinte écologique des systèmes d'information de la Métropole

*Station d'épuration

OBJECTIF 14 LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES CENTRES URBAINS DENSES

M35 - Réduire les surfaces minéralisées dans les aménagements urbains et privilégier les espaces végétalisés

- En prévoyant pour chaque projet une phase de concertation en amont lors de la maîtrise d'œuvre sur l'impact de production de chaleur et les solutions envisageables ;
- En intégrant des spécifications dans les cahiers des charges pour les projets de renouvellement urbains afin de réduire les surfaces couvertes d'enrobés et de prévoir des espaces végétalisés adaptés au climat méditerranéen ;
- En intégrant des spécifications dans les cahiers des charges afin de replanter les arbres qui ont dû être abattus dans le cadre d'un chantier.

M36 - Perméabilisation de la ville et retour de l'eau dans les sols via des plans d'aménagement urbains adaptés et moins invasifs

- En intégrant des préconisations dans les cahiers des charges pour utiliser des procédés de construction perméables ;
- En spécifiant dans les cahiers des charges d'aménagement urbain et de voirie des mesures en faveur de la perméabilisation des sols ;
- En spécifiant dans les cahiers des charges d'aménagement urbain et de voirie des mesures en faveur de l'écoulement des eaux pluviales.

M37 - Réduire les sources de chaleur anthropique en favorisant les transports en commun et les modes doux

- En spécifiant l'utilisation de modes doux ou des véhicules à faible consommation d'énergie fossile lors des interventions dans les centres villes ;
- En valorisant les entreprises candidates qui proposent une logistique verte dans leurs déplacements et qui limitent l'autosolisme.

OBJECTIF 15

POURSUIVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE LA MÉTROPOLE

M 38 – Favoriser les équipements et processus économes en énergie

- En analysant systématiquement en amont du besoin les sources d'économies d'énergie ;
- En intégrant une clause de récupération de certificats d'économie d'énergie (CEE) dans les marchés porteurs ou en spécifiant de les faire apparaître dans le détail des offres afin de proposer des solutions performantes ;
- En demandant les labels ou équivalents sur la construction, en complément des fiches de diagnostic de performance énergétique dans les offres des candidats ;
- En valorisant les projets sobres en énergie, notamment en matière de technologies numériques.

M39 - Agir sur l'impact écologique de nos flottes de véhicules techniques

- En proposant des solutions alternatives à l'utilisation des véhicules (gestion centralisée des interventions, rationalisation des déplacements) ;
- En mettant en place une clause « flotte verte » pour la flotte des véhicules de collecte et engins spéciaux dans les marchés de collecte ;
- En proposant un critère « véhicules verts » sur les chantiers ;
- En achetant des véhicules de collecte fonctionnant notamment au GNV, à l'hydrogène ou électriques (en particulier pour les bennes à ordures ménagères) ;
- En permettant de faire un test sur un biocarburant pour un ou des lots de véhicules.

M40 – Réduire nos consommations et besoins en éclairage de bâtiments

- En intégrant des spécifications en matière de modération de l'éclairage dans les plans d'aménagements urbains, les équipements sportifs et les bâtiments accueillant du public ;
- En intégrant des spécifications en faveur d'une trame noire dans les documents techniques ;
- En spécifiant des éclairages faibles en consommation d'énergie ainsi qu'en maintenance dans les marchés de travaux, de construction et d'aménagement.

M41 – Contribuer à l'émergence d'une filière de production d'énergie verte et locale

- En encourageant la faisabilité de projets sur la valorisation et la production d'énergie verte (appels à projets, appels à solutions, appels à expérimentation sur la plateforme de l'innovation) ;
- En accompagnant l'émergence de projets autour de la méthanisation par le biais du Groupe de travail méthanisation ;
- En favorisant l'émergence de la filière hydrogène pour une synergie d'approvisionnement en carburant plus vert ;
- En étudiant systématiquement le recours à une production d'énergie renouvelable thermique et électrique dans les marchés de construction et de rénovation/réhabilitation.

OBJECTIF 16

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES VILLES ET DE NOS ESPACES NATURELS

M42 – Prendre en compte la préservation des espaces naturels et de la biodiversité dans tous les segments d'achats les plus impactant (aménagement urbain, gestion des forêts, transport, agriculture, espaces verts et voirie)

- En intégrant des clauses environnementales et des spécifications en faveur de la préservation de la biodiversité dans les marchés publics d'espaces verts et de voirie ;
- En intégrant des considérations environnementales dans les marchés d'entretien des bâtiments publics, des équipements sportifs et culturels ;
- En intégrant des clauses « zéro phyto » et « valorisation locale des déchets verts » dans les marchés de maraîchage urbains.

M43 – Protéger la qualité des eaux et de l'écosystème

- En insérant des considérations environnementales dans les marchés publics concernant les rejets d'eaux usées, notamment dans les activités de nettoyage de voirie, nettoyage des ports, ainsi que pour toute prestation ayant un impact sur l'utilisation et la qualité de l'eau ;
- En faisant appel aux entreprises innovantes du territoire en matière d'hydro technologie : appels à projets, appels à solutions, sourcing, expérimentations.

OBJECTIF 17 CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS PLUS DURABLES ET MOINS GOURMANDS EN ÉNERGIE

M44 – Valoriser les entreprises candidates proposant des projets de construction sobres en énergie

- En intégrant un critère dans la valeur technique sur la sobriété énergétique à tous les stades du projet : étude, chantier, fonctionnement, maintenance par la réalisation d'étude en coût global ;
- En prévoyant la simulation de consommation énergétique du bâtiment terminé au mètre carré ;
- En permettant des variantes sur des énergies plus vertes ou intégrant systématiquement le recours à une alimentation en énergie renouvelable thermique et électrique.

M45 – Privilégier les matériaux écologiques et performants

- En se basant sur les exigences définies dans les labels ou équivalents obligatoires pour analyser l'offre sur l'ensemble des impacts environnementaux : qualité de l'air intérieur, qualité sonore, gestion de l'eau, confort ;
- En calculant les impacts des choix énergétiques en coût global : rapport investissement / fonctionnement sur la durée de vie du bâtiment ;
- En augmentant l'intégration du bois issu de filières durables dans la construction et la rénovation des bâtiments ;
- En permettant aux entreprises candidates de proposer des solutions avec des matériaux recyclés et biosourcés pour agir sur la qualité de l'air intérieur et la performance thermique par le biais de critère ou variante.

M46 – Intégrer des spécifications environnementales en matière de réduction de consommation d'énergie sur les projets de construction

- En portant une attention accrue sur l'éclairage, la consommation d'eau et l'isolation thermique ;
- En formant les agents des directions opérationnelles en charge de projets de construction à la construction durable et, notamment, à la simulation thermique dynamique afin de mieux dimensionner les besoins en puissance nécessaires ;
- En pratiquant une veille fournisseur, technologique et réglementaire accrue sur ces achats en particulier (enjeu financier et écologique lourd) ;
- En utilisant la data et les nouvelles technologies comme un moyen de gestion intelligent des espaces, et non une fin en soi, dans une dynamique de « Smart city ».

Domaines d'activités : Tous / Focus : transport, urbanisme, voirie, déchets, développement des démarches smart city	intégrant un dispositif en faveur de la réduction des GES (clause, critère, spécification technique)	intégrant un dispositif en faveur de l'économie d'énergie (clause, critère, spécification technique)
Ressources et partenaires externes : ADEME, SONERGIA	Pourcentage de contrats publics notifiés intégrant un dispositif en faveur de la biodiversité (clause, critère, spécification technique)	
Indicateurs de performance	Pourcentage de contrats publics notifiés	
Pourcentage de contrats publics notifiés		

TENDRE VERS DES MARCHÉS PLUS ÉCONOMES EN RESSOURCES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
PERMETTRE À LA MÉTROPOLE DE FAIRE DES ÉCONOMIES
ET D'ANTICIPER LA BAISSE DES RESSOURCES ;
RENTRE DANS UNE AIRE DE RÉSILIENCE



BONNES PRATIQUES

- Spécifications de matériaux recyclés dans l'achat de bacs de collecte
- Mise en place d'un marché de reprise et valorisation de matières issues des contenants à déchets usagés
- Mutualisation des marchés, mise en place d'accords-cadres métropolitains

OBJECTIF 18

DÉFINIR LE JUSTE BESOIN
ET ÉVITER LA SUR-QUALITÉ :
TRAVAILLER SUR LA
FONCTIONNALITÉ

M47 - Intégrer les achats en amont du processus pour éviter les marchés en doublons

- En identifiant les pistes de mutualisation des besoins ou des utilisations lors de la programmation annuelle des achats par les acheteurs famille, afin de réduire le nombre de marchés et rationaliser les références ;
- En proposant un process simple et harmonisé pour la saisie et l'accès aux marchés en cours.

M48- Tendre vers la sobriété des besoins

- En vérifiant que le besoin ne peut pas être satisfait par l'usage d'un matériel existant (autre service ou territoire), et plus généralement en vérifiant systématiquement que la prestation ne peut pas être réalisée en interne plutôt qu'achetée ;
- En sensibilisant les prescripteurs sur la bonne définition de leurs besoins, la réduction des cas particuliers, et en étant moins prescriptifs dans la définition du besoin (approche fonctionnelle) ;
- En travaillant sur l'estimation des justes quantités et de la juste qualité, afin d'éviter la surconsommation.

OBJECTIF 19

FAVORISER
L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE
DE VIE DES ÉQUIPEMENTS

M49 – Inciter les entreprises candidates à proposer des solutions intégrant du réemploi

- En intégrant un pourcentage de pièces d'occasion dans les marchés notamment matériels informatiques, équipement divers - double ligne au BPU ou variante.

M50 – Inciter les entreprises candidates à étendre la durée de vie de leurs produits et équipements

- En valorisant les offres proposant une durée de garantie et de maintenance des équipements au-delà de la durée minimum de 2 ans (calcul en coût complet).

M51 – Mener une réflexion pour anticiper l'intégration de l'indice de réparabilité dans les marchés de fournitures de la Métropole

- En identifiant les types d'achats les plus propices (notamment, matériel électroménager, informatique) ;
- En proposant une grille d'analyse à intégrer dans des marchés ou des lots tests répondant aux exigences de l'indice en question.

Domaines d'activités : Tous / Focus : grant une clause ou des critères relatifs moyens généraux, achat d'équipements, au réemploi, aux matériaux recyclés ou BTP et construction biosourcés

Ressources et partenaires externes : Segmentation annuelle des marchés publics par domaine d'activité en ADEME pourcentage et en volume financier intégrant des clauses ou des critères en

Indicateurs de performance faveur du réemploi, des matériaux ou Pourcentage de contrats publics inté- recyclés

AXE 4 DES ACHATS AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DES PME DE NOTRE TERRITOIRE

Ce dernier axe est dédié à l'aspect économique, ou comment utiliser le potentiel d'achats de la métropole pour faire appel aux compétences et savoirs-faire de son territoire, notamment en termes d'innovation. L'importance et l'impact de la commande publique dans l'économie ne sont plus à démontrer, cependant, elle représente encore parfois un pas difficile à franchir pour les entreprises qui peuvent y voir une source de complexité administrative. La métropole aix-marseille-provence s'inscrit dans le souhait de faire de l'achat public un vecteur de croissance et de relance de l'économie. L'objectif est de permettre aux partenaires économiques, et notamment aux pme, d'accéder plus facilement aux marchés métropolitains, et de les accompagner pour « oser » la commande publique.

ENCOURAGER ET SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES PME

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN VÉRITABLE OUTIL DE DYNAMISATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES PME ET DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Guide aux entreprises « lancez-vous dans les marchés publics »
- Mesures « plan de relance » : augmentation de l'avance sans garantie à première demande systématique
- Accord-cadre multi-attributaires de 21 lots sur les petits travaux d'entretien des bâtiments

OBJECTIF 20 SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE

M52 - Communiquer en direct auprès des partenaires économiques du territoire et utiliser les bons outils

- En participant activement aux événements de rencontre avec les partenaires du territoire (salons, business meeting...), et notamment au travers du pacte PME et du dispositif Métropole Business Act propulsé par la CCIMP ;
- En rencontrant les partenaires économiques par le biais des phases de sourcing ;
- En ayant recours à la plateforme d'innovation comme vecteur des intentions d'achats et problématiques de la Métropole en amont afin de faciliter l'émergence de solutions alternatives.

M53 – Simplifier la compréhension et la réponse aux consultations

- En proposant un cadre de mémoire technique afin de guider les candidats dans la structuration de leurs offres ;
- En communiquant « le guide aux entreprises » lors des phases de sourcing ;
- En simplifiant le contenu des documents de consultation et en travaillant sur leur ergonomie.

OBJECTIF 21 AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DES ACHATS MÉTROPOLITAINS POUR LES PME

M54 – Proposer des allotissements dimensionnés selon les marchés fournisseurs

- En allotissant les gros marchés de manière à permettre une plus grande concurrence entre les entreprises, et notamment permettre l'accès aux PME ;
- En allotissant pour des prestations spécifiques pouvant nécessiter un savoir-faire particulier.

M55 – Anticiper... et se rencontrer pour une démarche d'amélioration continue bilatérale

- En améliorant le taux de programmation des achats, pour pouvoir anticiper et avoir le temps d'innover ;
- En prévoyant une clause de revue de contrat en cours d'exécution avec proposition de pistes d'amélioration pour le titulaire et pour l'acheteur métropolitain ;
- En prévoyant une clause de synthèse de suivi d'exécution en fin de marché pour faire le bilan des points forts, des points faibles et des améliorations à apporter.

M56 – Œuvrer pour sécuriser la trésorerie des entreprises

- En poursuivant les actions métropolitaines sur la réduction des délais de paiement ;
- En portant à la connaissance des candidats les statistiques de consommations du marché précédent, lorsqu'elles existent.

Domaines d'activité : Tous

Ressources et partenaires externes : CCIMP, CRESS PACA

Indicateurs de Performance

Pourcentage et volume financier des contrats publics adressés aux TPE et PME

Pourcentage et volume financier des contrats publics adressés aux TPE et PME – segmentation par domaine d'achat

Pourcentage du panel fournisseur représenté par des TPE / PME issues de la région PACA, focus Département des Bouches-du-Rhône

S'ENGAGER POUR DES ACHATS ÉQUITABLES, SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
VALORISER LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES QUI S'ENGAGENT POUR UNE PRODUCTION SOLIDAIRE, DURABLE ET QUALITATIVE



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Participation au salon ESS SUD
- Expérimentation de collecte et valorisation des biodéchets sur Marseille, confiée à une entreprise de l'ESS
- Consultation pour l'achat de masques inclusifs à lecture labiale via un marché réservé aux ESAT

OBJECTIF 22

**SOUTENIR
L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE (ESS)**

M57 - Valoriser les services ou produits issus des entreprises de l'ESS

- En formant les prescripteurs aux principes et bénéfices de l'ESS (statut, marché fournisseur, spécificités, valeur ajoutée) ;
- En prévoyant des marchés et /ou des lots réservés/adaptés à l'ESS ;
- En intégrant une clause d'exécution pour imposer aux titulaires de gros contrats de sous-traiter une partie à une entreprise de l'ESS si le marché fournisseur le permet.

OBJECTIF 23

**PRIVILÉGIER
LES PRODUITS ISSUS
DE FILIÈRES DURABLES
ET ÉQUITABLES**

M58 – Intégrer des produits issus du commerce équitable

- En s'appuyant sur les normes et labels équitables et reconnus ou leurs équivalents pour rédiger les spécifications techniques ;
- En proposant une variante permettant le chiffrage de produits équitables, notamment dans les marchés de produits textiles, produits artisanaux et manufacturés, épicerie ;
- En allotissant avec un lot destiné aux produits ou services issus du commerce équitable ;
- En intégrant les principes du commerce équitable dans les conditions d'exécution.

M59 - Privilégier les circuits courts et les ressources issues de filières durables

- Notamment dans les prestations nécessitant de l'approvisionnement alimentaire, en spécifiant une part de produits issus de la production biologique pour les marchés de traiteurs et d'événements intégrant une prestation de restauration, ou les achats du CFA (centre de formation des apprentis) ;
- En élargissant la réflexion à d'autres types de besoins, et en expérimentant notamment le recours à l'article L2112-4 du code de la commande publique¹⁰ sur la possibilité de faire de la localisation sur le territoire de l'Union européenne une condition d'exécution d'un marché.

Domaines d'activité : Tous / Focus : moyens généraux, déchets	Indicateurs de performance Pourcentage de fournisseurs issus de l'ESS dans les contrats publics	Pourcentage de contrats intégrant des critères ou des clauses en faveur des achats équitables
Ressources et partenaires externes : CCIMP, CRESS PACA	Volumes d'achats adressés aux acteurs de l'ESS dans les contrats publics	

10- L'acheteur peut imposer que les moyens utilisés pour exécuter tout ou partie d'un marché, pour maintenir ou pour moderniser les produits acquis soient localisés sur le territoire des États membres de l'Union européenne afin, notamment, de prendre en compte des considérations environnementales ou sociales ou d'assurer la sécurité des informations et des approvisionnements

CAPTER ET STIMULER L'INNOVATION ISSUE DES PME DU TERRITOIRE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PARTENARIAT AVEC LES
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE EN PROPOSANT DES
DISPOSITIFS ATTRAYANTS ET SÉCURISANTS AFIN DE STIMULER
L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉMERGENCE DE L'INNOVATION LOCALE



BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Pacte PME
- Participation au Métropolitain Business Act organisé en partenariat avec la CCIMP
- Publications d'appels à innovation sur la plateforme de l'innovation de la Métropole, suivis de webinaires de présentation des solutions innovantes (ex : désimperméabilisation, mobilier connecté)

OBJECTIF 24

FAIRE PREUVE
D'OUVERTURE DANS LA
DÉFINITION DU BESOIN

M60 - Maintenir une « veille marchés » régulière

- En développant des partenariats avec les réseaux d'entreprises innovantes du territoire ;
- En allant à la rencontre des fournisseurs, notamment via la plateforme de l'innovation.

M61 - Favoriser la définition fonctionnelle du besoin et se détacher d'une définition trop prescriptive

- En encourageant et en facilitant la transversalité au sein des directions opérationnelles afin de répondre à des besoins plus globaux et pertinents propices à des propositions innovantes ;
- En exprimant les besoins sous forme d'objectifs à atteindre.

OBJECTIF 25

CAPTER
LES OFFRES INNOVANTES

M62 - Stimuler l'émergence de solutions alternatives

- En encourageant le recours à la négociation, en permettant l'autorisation des variantes, en intégrant des clauses de réexamen ;
- En formant les prescripteurs(trices) à ces pratiques ;
- En ayant recours aux appels à innovation (AAP, APS, APE, challenges et AMI¹¹) sur des problématiques du territoire nécessitant des solutions innovantes, publiés sur la plateforme de l'innovation de la Métropole ;
- En augmentant la pondération de la valeur technique par rapport au prix en cas de recherche de solution très innovante.¹²

Domaines d'activité : Tous / **Focus :** Nombre d'appels publiés sur la plateforme de l'innovation de la Métropole

Ressources et partenaires externes : Taux de start-up titulaires des marchés publics
Région Sud, BPI France, Marseille Innovation, Pôle Mer Méditerranée
Volumes d'achats confiés à des start-up sur l'année

Indicateurs de performance
Nombre de marchés innovants (via la procédure marché innovant à - de 100 000 €) notifiés sur l'année et dans quels secteurs d'activité
Nombre de fournisseurs rencontrés sur l'année lors de phases de sourcing

11- AAP : appel à projet, APS : appel à solutions, AMI : appel à manifestation d'intérêt, APE : appel à expérimentation
12- Le niveau de la valeur technique constituant parfois une condition à l'octroi d'une subvention (ex. : Agence de l'eau)

LEXIQUE

SPASER : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

F : Fiche thématique

O : Objectif à atteindre

ODD : Objectif développement durable (Agenda 2030)

M : Moyen de mise en œuvre

DGA : Direction générale adjointe

CCTP : Cahier des charges techniques et particulières

CCAP : Cahier des charges administratives particulières

BPU : Bordereau de prix unitaires

GES : Gaz à effet de serre

GNV : Gaz naturel de ville

PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain

AAP : Appel à projet

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ESS : Économie sociale et solidaire

CCIMP : Chambre de commerce et de l'industrie

SOURCING : Étude du marché fournisseurs et identification des partenaires économiques

RAPPEL DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AGENDA 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.



ODD1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD12 Établir des modes de consommation et de production durables



ODD4 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



ODD6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



ODD15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



ODD7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD17 Partenariats pour la réalisation des objectifs



ODD9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

